

DÉCRYPTAGE

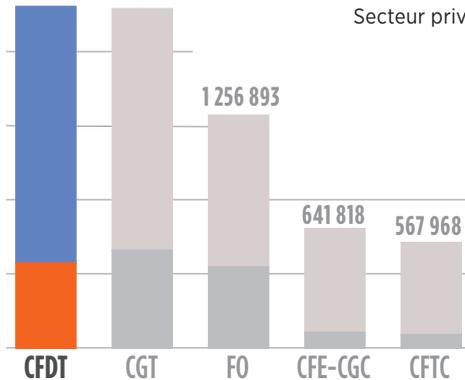
La CFDT premier syndicat de France

Sources : ministères du Travail et de l'Action et des Comptes publics.

Au niveau national et interprofessionnel comme au niveau des branches professionnelles, une organisation syndicale, pour être représentative, doit recueillir au moins 8% des suffrages exprimés tout en répondant à certaines conditions (respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, ancienneté de deux ans, influence, effectifs d'adhérents et cotisations). Depuis les élections du 6 décembre 2018 dans la fonction publique, la CFDT est devenue première organisation.

Nombre de voix

1 843 455



Les syndicats, tous secteurs confondus

Secteur privé ■ Secteur public ■

Avec 459 100 voix dans le public et 1 384 355 voix dans le privé, la CFDT se hisse à la première place dans le paysage syndical français.

Dans le secteur privé

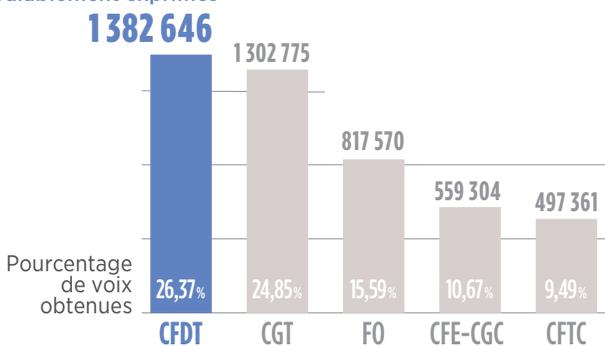
Nombre de salariés inscrits	13 244 736
Nombre de votants	5 664 031
Nombre de suffrages valablement exprimés	5 243 128
Taux de participation (TP)	42,76%

Dans les fonctions publiques

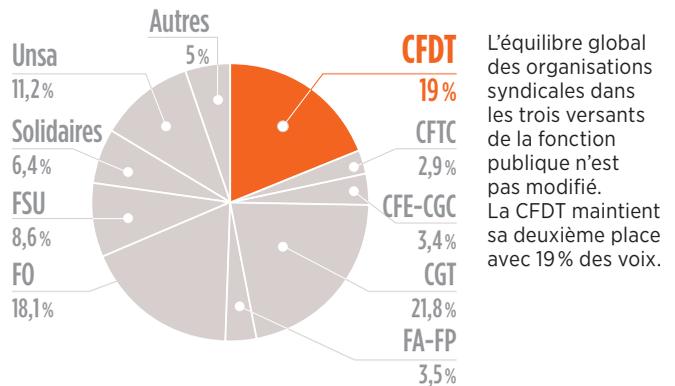
	Inscrits	Votants	% (TP)
Fonction publique de l'État	2 244 918	1 141 324	50,8%
Fonction publique territoriale	1 846 275	955 617	51,8%
Fonction publique hospitalière	1 058 899	468 431	44,2%
Total fonction publique	5 150 092	2 565 372	49,8%

La représentativité des organisations syndicales

Nombre de suffrages valablement exprimés



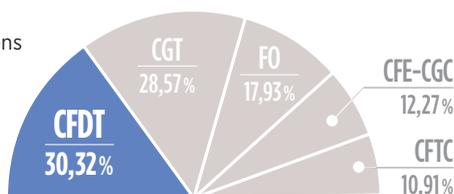
Résultats des élections pour l'ensemble de la fonction publique



L'équilibre global des organisations syndicales dans les trois versants de la fonction publique n'est pas modifié. La CFDT maintient sa deuxième place avec 19% des voix.

Le poids relatif des cinq organisations syndicales représentatives

calculé sur la base des seules organisations ayant franchi le seuil de 8% des suffrages, il permet de mesurer la validité d'un accord au niveau national interprofessionnel.



La CFDT dans chaque fonction publique

